



European
Social
Charter

Charte
Sociale
Européenne



Comité européen des Droits sociaux (CEDS) 254^e session, 5 au 9 décembre 2011

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme c. Belgique, Réclamation n° 62/2010
- Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. France , Réclamation n° 64/2011
- Fédération générale des Employés des Compagnies publiques d'Electricité (GENOP-DEI) / Confédération des syndicats des Fonctionnaires publics (ADEDY), Réclamation n° 65/2011
- Fédération générale des Employés des Compagnies publiques d'Electricité (GENOP-DEI) / Confédération des syndicats des Fonctionnaires publics (ADEDY), Réclamation n° 66/2011
- Médecins du Monde c. France, Réclamation n° 67/2011
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 68/2011
- Défense des Enfant - International (DEI) c. Belgique, Réclamation n° 69/2011
- *Association of Care Giving Relatives and Friends* c. Finlande, Réclamation n° 70/2011
- *Association of Care Giving Relatives and Friends* c. Finlande, Réclamation n° 71/2011
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) (FIDH) c. Grèce, Réclamation n° 72/2011
- Syndicat de Défense des Fonctionnaires c. France, Réclamation n° 73/3011
- *Fellesforbundet for Sjøfolk (FFFS)* c. Norvège, Réclamation n° 74/2011

Conclusions 2011 de la Charte et Conclusions XIX-4 (2011) de la Charte de 1961

Le Comité examinera les Conclusions 2011 de la Charte en vue de leur adoption pour les Etats suivants :

Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Chyore, Estonie, Finlande, France, Irlande, Italie, Lituanie, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Roumanie, République Slovaque, Slovénie, Suède, Turquie, Ukraine

Le Comité examinera les Conclusions XIX-4 (2011) de la Charte de 1961 en vue de leur adoption pour les Etats suivants :

Autriche, Croatie, République tchèque, Danemark, Géorgie, Allemagne, Grèce, Islande, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Espagne, "l'Ex-République yougoslave de Macédoine", Royaume-Uni

Les réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Les pays concernés en **2011** sont les suivants : Lituanie, Moldova, Pays-Bas, Norvège et Ukraine.

Les pays concernés en **2012** sont les suivants : Albanie, Finlande, Portugal, Turquie